



Suspension droit caf

Par LINE31

Bonjour,

La Caf a suspendu tous mes droits pour motifs suivant:

- vie commune avec mon ex conjoint

" je suis pacsé avec quelqu'un d'autre

-mon vient voir son fils et reste le week-end de temps en temps (il est SDF)

- Lorsqu'il reçoit son RSA il m'aide en me faisant un virement de 20 E de temps en temps

Mais la caf estime que je fraude. Merci de me conseiller.

Par Isadore

Bonjour,

Qu'avez-vous déclaré à la CAF concernant votre situation (en couple avec votre partenaire de PACS, parent isolé...) ?

Avez-vous déclaré ces virements de 20 euros comme pension alimentaire ?

Par kang74

Bonjour

Quelles prestations pourraient avoir un impact dans la mesure ou vous êtes pacsés et donc déjà en couple ?

Si vous êtes séparé de votre ex , il suffit de leur faire parvenir le jugement/accord amiable pour lever tout doute .

Bien évidemment il faut aussi ne pas domicilier votre ex chez vous (il n'a pas à recevoir du courrier en son nom pour seulement être hébergé pour voir son fils)

Par LINE31

merci pour votre réponse, mon ex ne reçoit pas son courrier chez moi.